

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 312 ☐ décembre 2018

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegg (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE



ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

SNUipp
FSU

Éditorial

Dispensé de timbrage MENDE RP

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le : 21 Décembre 2018



Une fois n'est pas coutume,
édito léger pour un départ en vacances en douceur
et nous permettre une pause avant un retour actif et revendicatif
(carte scolaire, avancement, mobilité et bien sûr conditions de travail,
revalorisation et défense des services publics)
alors en attendant

Le SNUipp-FSU 48 vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| ☐ Éditorial | p. 1 |
| ☐ Elections professionnelles | p. 2 |
| ☐ Agir ensemble : carte scolaire; Ecole maternelle; Direction; On demande; RIS et stages syndicaux | p. 3 |
| ☐ Agir ensemble : Alerte sociale; Colère jaune | p. 4 |
| ☐ Agir ensemble : Communiqué FSU; Communiqué FGR-FP; Mantes la Jolie; Prime de fin d'année | p. 5 |
| ☐ Administratif : Carte scolaire | p. 6 |
| ☐ Infos en vrac : Elections professionnelles AESH-AVS; Jour de carence; temps de travail; Carte scolaire dotation académique | p. 7 |
| ☐ Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p. 8 |

Conseil Syndical

Ouvert à tous

Lundi 7 janvier

À partir de 17h

Espace Jean Jaurès

À Mende

pour ce premier conseil syndical
festif 2019 retrouvons nous
nombreux autour d'une galette !



(envoie nous un petit mail de
confirmation pour l'organisation)

Élections professionnelles

Les résultats

CAPD de la Lozère 2018			
inscrits	477		
votants	332		
exprimés	326		
blancs	6		
	voix	%	sièges
SNUipp	150	46,00	3
SE-UNSA	76	23,30	1
FO	100	30,70	1

M
E
R
C
I

Vos représentants élus

CAPD

3 représentants titulaires sur 5
(ci-dessous les titulaires et suppléants **SNUipp**)

Nathalie PERRET
Edmée CAILLON
Mathilde FOLCO
Vivien DARDALHON
Anne ROMIEU
Estelle GILLES

CTSD 48

Sur 10 représentants
5 représentants FSU
3 représentants UNSA
1 représentant FO
1 représentant SNALC

Elections professionnelles :

le SNUipp-FSU 48 conserve la majorité à la CAPD.

Votre confiance se mérite:

Jour après jour, pour répondre, agir, rassembler, analyser, informer, débattre, comprendre, réunir, accompagner, améliorer, proposer, les militants et les délégués du personnel du SNUipp ont été et seront à vos côtés.

Nous tenons à remercier tous les collègues qui nous ont renouvelé leur confiance. Cela nous conforte dans notre projet pour l'école conjuguant réussite de tous les élèves, amélioration et revalorisation de la condition enseignante.

Dans une période marquée par le repli sur soi et l'individualisme, le vote pour le SNUipp- FSU 48 réaffirme le projet d'une transformation progressiste de l'école et de la société. C'est en soi **une victoire**, une victoire que l'on vous doit et qui nous engage à œuvrer pour les quatre prochaines années à la défense de toutes et tous, sans exclusive.

Au-delà de ces élections, le SNUipp appelle les personnels des écoles à le rejoindre en se syndiquant et en participant à l'action syndicale.

Aujourd'hui plus qu'hier, ne croyons pas au Père Noël.

C'est bien ENSEMBLE et UNIS que nous garantirons nos droits et améliorerons nos conditions de travail et les conditions d'apprentissages de nos élèves!

Et au niveau national ...

Le SNUipp-FSU gagne 7 822 voix à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) par rapport au scrutin de 2014 ; il est majoritaire dans 80 départements et conserve ses 6 sièges avec 44,33% des voix.

Le SE-Unsa recueille 25,12% des voix et 3 sièges.

Le Snudi-FO arrive en troisième position avec 14,22% des voix et 1 siège.

Un peu d'histoire :

les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947.

Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle par les personnels.

Elles constituent une avancée importante pour le mouvement syndical, par rapport à la situation précédente où les supérieurs, (le plus souvent les Préfets) géraient personnels et structures sans grande transparence, avec de multiples exemples de décisions arbitraires.

Elles existent à plusieurs niveaux, par corps de la Fonction Publique, répartie aux divers échelons de l'administration :

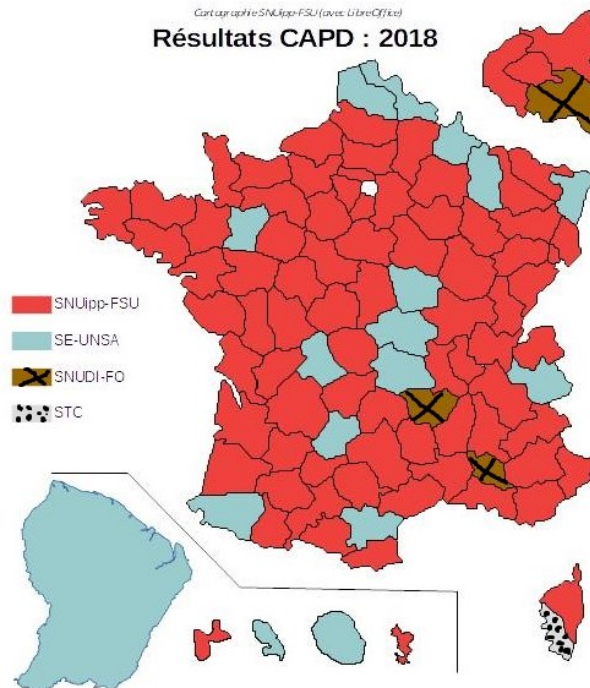
National : CAPN, Académique : CAPA, Départemental : CAPD.
Pas d'illusion, cependant, sur l'étendue des instances paritaires et leur pouvoir :

- Ces commissions ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort c'est le représentant de l'autorité (IA, Recteur) qui prend les décisions.
- Elles sont paritaires (nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'administration), la présidence revient à l'IA, ou au Recteur, dont la voix est prépondérante.
- Leurs décisions s'inscrivent dans le cadre de la loi (évidemment !) et aussi du budget. Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence.

Dans l'académie aux CAPD de chaque département				
		SNUipp	SE	Autres
Aude (7)		2	4	1 FO
Gard (10)		4	3	3 FO
Hérault (10)		4	4	1 SNALC 1 SUD
PO (7)		5	2	

Cartographie SNUipp-FSU (avec LibreOffice)

Résultats CAPD : 2018



Agir Ensemble



Carte scolaire : elle se prépare maintenant !

Le SNUipp-FSU48 a pris rendez-vous avec les IEN pour discuter de la carte scolaire. Nous avons fait le constat de fragilités sur certaines écoles et de besoins sur d'autres. Cependant nous gagnons en crédibilité et en pouvoir d'agir lorsque nous pouvons nous appuyer sur les informations réelles du terrain fournies par les collègues. Après avoir rempli les enquêtes de prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019 communiquez-nous vos chiffres, vos inquiétudes, vos besoins ... nous en ferons le meilleur usage.



Les représentants des personnels du SNUipp48 sont encore et toujours sur le pont

Défense de l'école maternelle ... on continue !

Dans le cadre des fusions d'école, remises à l'ordre du jour pour les écoles publiques de Florac et Marvejols, les représentants du personnel du SNUipp-FSU 48 se sont rendus dans les écoles concernées pour un moment d'échanges collectifs avec les collègues des deux écoles.

Le SNUipp a exposé les raisons pour lesquelles il n'était pas favorable aux fusions : la disparition de l'entité « école maternelle » et de sa spécificité, le risque de suppression de postes à court terme du fait de la globalisation des effectifs et donc de la baisse de la moyenne d'élèves par classe, le risque de difficultés relationnelles accrues (entre enseignants, avec les parents) dans une école de trop grosse taille, l'inadéquation de ce type d'école avec notre territoire.

Mais ces moments d'échanges et d'informations collectifs ont surtout permis à chacun d'exprimer et d'affiner son avis.

Pour faire suite à cela, le SNUipp-FSU a sollicité une audience avec les IEN concernées. Il a rencontré l'IEN de Florac début décembre avec qui la discussion a été franche et cordiale. Sur la fusion, elle a affirmé que ni elle ni le DASEN ne mettrait la pression pour qu'elle se fasse. L'entrevue avec l'IEN de Marvejols a dû être repoussée début janvier.

Indépendamment de l'avis que nous pouvons avoir en général sur les fusions, les délégués du personnel sont là pour veiller à ce que l'avis des enseignants soit pris en compte et respecté. C'est en ce sens que nous sommes toujours intervenus et nous continuerons de le faire.



La direction ... on ne lâche rien non plus !

Après avoir été alerté à maintes reprises sur la surcharge de travail des directeurs par les représentants des personnels, le DASEN les a enfin entendus et propose un groupe de travail le 8 janvier avec quelques personnels désignés par les IEN.

Le SNUipp a écrit au DASEN pour signaler qu'il sera vigilant à ce que le choix des personnels conviés soit effectivement représentatif et équilibré pour chaque type d'écoles de notre département et chaque circonscription. Il a aussi demandé à ce que des représentants des organisations syndicales puissent y participer afin de poursuivre collectivement la réflexion avec la profession.



On demande ... et on obtient !

❑ **Mouvement départemental 2019** : Suite aux nouvelles modalités de la circulaire nationale mobilité qui devraient impacter la circulaire du mouvement départemental cette année, le SNUipp48 a sollicité le DASEN pour un groupe de travail sur le bilan 2018 et la circulaire du mouvement 2019 afin de préparer au mieux le mouvement à venir.

Ce groupe de travail a été programmé le 29 janvier 2019. Pour info il s'est déjà tenu dans l'Hérault et les Pyrénées Orientales.

❑ **Avancement** : Soucieux de maintenir un maximum de transparence sur l'avancement des collègues dans le cadre de PPCR, le SNUipp-FSU48 a également demandé la tenue d'une CAPD pour les promotions comme par le passé. Réponse de la DSDEN :

« l'application des résultats depuis l'application de gestion (SIAE) vers l'application de gestion administrative et financière des personnels (AGAPE) n'est pas opérante à ce jour et ne permet pas la tenue de l'instance ». Les représentants du personnel du SNUipp veilleront cependant à ce que dès que cela sera possible une CAPD permette de statuer sur l'avancement classe normale des collègues.

Et parfois le dialogue social est en panne...

❑ **ASH et ULIS** : notre demande d'audience du mois de juin est toujours en souffrance du fait de l'agenda très chargé du DASEN...

De même les cinq sections SNUipp-FSU de l'académie attendent elles aussi une audience demandée à la rectrice depuis...juin !

❑ **Comptes rendus d'instance** : plus d'un an de retard dans la communication réglementaire de ces documentaires qui doivent être validés par les représentants des personnels.



Les prochaines RIS et stages syndicaux :

❑ **RIS inclusion scolaire, jusqu'où et dans quelles conditions, pour quel projet de**

scolarisation? Mercredi 30 janvier de 9h à 12h, pour les enseignants et les AESH-AVS.

❑ **Stage ASH** : en février (date à préciser)

- le matin sur le métier d'accompagnant et les conditions de travail, réservée aux AESH.

- l'après-midi sur le travail en équipe entre AESH et enseignants : ouvert aux enseignants en RIS sur temps de travail.

❑ **Stage conditions de travail, souffrance au travail**, mardi 16 avril toute la journée.

D'autres RIS à venir au troisième trimestre notamment pour parler du mouvement, des conditions de travail...

Et bien sûr notre traditionnel Conseil Syndical ouvert à tous les syndiqués-es, tous les premiers lundis (parfois mardis) du mois.

Agir Ensemble

Alerte sociale !

La section départementale de la FSU Lozère et ses syndicats nationaux concernés (SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU) ont déposé pour les personnels du premier et du second degré une alerte sociale (préavis de grève) pour la période du 13 novembre 2018 au 5 juillet 2019 pour dénoncer des situations de travail constituant des facteurs de risques psychosociaux résultant de la remise en cause de valeurs fondamentales à l'exercice de la profession d'enseignant. Le texte de l'alerte sociale est consultable sur notre site internet.

Conformément à la démarche, les représentants de la FSU ont été reçus en

négociations par le DASEN et la Secrétaire Générale pendant près de 3h, et ont exposé tout ce qui concourt au malaise et à la dévalorisation de la professionnalité des collègues... Le DASEN reconnaît certains points, notamment concernant les TR, les AESH, les postes fractionnés, les directeurs et les adjoints concernant la surenchère des demandes. Il a reconnu que certaines choses pouvaient être améliorées...

Le DASEN avait suite à cela l'obligation de rédiger un relevé de conclusions qu'il doit publier à tous les enseignants... Alors que cela devait être fait dans les 8 jours, nous venons d'être destinataires de ce relevé. Patience nous



ne tarderons pas à le rendre public sur notre site après sa validation. Cette démarche a été très utile, la FSU a assumé ses responsabilités de représentant du personnel. Pour autant les situations ne sont pas réglées et le SNUipp-FSU 48 reste vigilant... d'autant que ce préavis permettra de couvrir les opérations de Cartes Scolaire et du mouvement 2019. **En conclusion les réponses apportées par le DASEN ne sont pas de nature à lever le préavis de grève qui est donc maintenu... jusqu'au 5 juillet 2019 !**

Colère jaune ...

Depuis quelques semaines, un mouvement de protestation sociale s'est cristallisé autour de l'augmentation des taxes sur les carburants, mobilisant largement dans tout le pays pendant toute la semaine. Ce mouvement citoyen illustre la montée d'une colère, particulièrement dans les classes populaires et moyennes des zones rurales et en périphérie des principales agglomérations, comme le sentiment d'abandon d'une partie de la population, tous deux renforcés par les propos méprisants des dirigeants politiques du gouvernement. Il s'agit bien de l'expression d'un rejet profond de la politique menée par Macron et son gouvernement au profit des plus riches. Pour le SNUipp-FSU de la Lozère, cette colère est légitime car elle renvoie aux questions primordiales de répartition des richesses, de pouvoir d'achat, de justice fiscale, de mobilité et d'écologie. Sur ces sujets, notre syndicat s'est régulièrement positionné et mobilisé, proposant maintes formes d'actions dans un cadre le plus unitaire possible. Si nous rejetons la démagogie sur le « trop d'impôt », nous condamnons le choix qui est fait de mesures fiscales injustes de ce gouvernement qui mène une attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat du plus grand nombre.

□ L'argument écologique qui justifierait l'augmentation des taxes sur le pétrole ne tient pas. Moins de 1 % de ces taxes est consacré à l'écologie et à la lutte contre le dérèglement climatique. Les secteurs les plus polluants et émetteurs de gaz à effet de serre sont épargnés (transport aérien, bateaux de croisière et autres porte-conteneurs ou routier de marchandises).

Que l'Etat fasse, entre autres, payer aussi le pétrolier Total qui reverse 0 impôts malgré ses 10 milliards de profit.

□ Il serait plus pertinent et efficace de relocaliser les activités économiques et d'arrêter de fermer les services publics de proximité : écoles, hôpitaux, tribunaux, poste, services fiscaux, gares, ligne de chemin de fer... pour éviter à la population de faire des kilomètres en voiture et stopper la désertification des zones péri-urbaines et rurales. La fermeture des services publics de proximité et la concentration des emplois dans les villes renforcent le sentiment d'abandon de celles et ceux qui vivent loin des métropoles.

□ En matière de transport et d'écologie, il serait aussi plus utile et urgent de favoriser les déplacements en transports collectifs ainsi que le fret ferroviaire pour les transports de marchandises. Macron, écologiste de façade, fait l'inverse : promotion des bus Macron et fermeture des petites gares. Aucune mesure ambitieuse n'a été prise pour financer les alternatives à la voiture et aider ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer autrement. On ne peut pas compter seulement sur la hausse des prix pour changer les comportements et les modes de vies.

□ Si le prix du carburant est trop cher, c'est aussi la vie qui l'est : faire ses courses, payer son loyer, se soigner, pratiquer des loisirs... la politique libérale menée par le gouvernement fait exploser les inégalités sociales tout en accentuant les atteintes à l'environnement et au réchauffement climatique.

De conséquentes augmentations de salaires, la fin des attaques contre les

pensions des retraités-es sont indispensables. Il faut remettre de la justice sociale au cœur de la lutte contre le changement climatique et éviter que ceux qui sont les moins responsables de ce changement en subissent les conséquences les plus graves.

Le SNUipp-FSU 48 a fait le choix dans un premier temps de respecter le choix exprimé par les citoyen.ne.s de ce mouvement d'une indépendance totale avec les organisations syndicales et politiques tout en condamnant la tentative de récupération politique menée par la droite et l'extrême droite ainsi que leurs réponses démagogiques. Pour autant, aujourd'hui, il est de la responsabilité du mouvement syndical de prendre des initiatives de mobilisations permettant un débouché à ces légitimes exigences autour du pouvoir d'achat. Il nous faut construire des réponses vers un autre modèle de répartition des richesses dont dépend aussi la nécessaire révolution écologique. Aussi le SNUipp-FSU 48 suit avec attention le développement des initiatives prises le 17 novembre et s'inscrira dans toutes celles qui favoriseront l'unité et la lutte déterminée de la population contre la politique anti-pauvres et anti-écologiques de Macron et son gouvernement permettant d'envisager les mobilisations à construire pour défendre le pouvoir d'achat et l'égal accès à tou.te.s aux services publics sur notre territoire. Le Snuipp-FSU, fidèle à ses mandats et aux valeurs qu'il défend, veillera à ce que ces actions ne soient pas prétexte à diviser et à désigner des coupables ou des boucs émissaires mais défendent et servent les droits et intérêts de tou.te.s et ce, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle, leur nationalité etc...

Agir Ensemble

Et nous alors ? Un petit coup de pouce pour nos salaires et nos retraites!

Les fonctionnaires doivent aussi être concerné-es par les mesures de pouvoir d'achat !

Communiqué de presse FSU

Alors que la Fonction publique compte 20% d'agent-es non titulaires souvent faiblement rémunéré-es, plus de 40% d'agent-es de catégorie C et plus de 75% dans la fonction publique territoriale dont les salaires de début de carrière sont proches du SMIC, aucune négociation ni discussion n'est, à ce jour, prévue dans la Fonction publique.

L'État employeur ne compte-t-il pas appliquer à ses propres employé-es ce qu'il demande aux entreprises de faire ?

Depuis son arrivée, les mesures du gouvernement n'ont cessé d'affaiblir le pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agent-es : gel de la valeur du point d'indice, remise en cause du protocole PPCR, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence... Dans la fonction publique aussi la colère est grande. La FSU demande l'ouverture de négociations pour des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des agent-es ainsi que la tenue d'un rendez-vous salarial dès le début de l'année 2019.

Elle met en garde le gouvernement et s'opposera à toute tentative de faire peser la mise en oeuvre des mesures annoncées pour les salarié-es par le président de la République sur les budgets de l'Etat. Alors que la population demande des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, ce serait de fait la condamner.

Les Lilas le 17 décembre 2018

Et du côté des retraités...

COMMUNIQUÉ de Presse de la FGR-FP

Des annonces toujours pas à la hauteur de la crise sociale

Depuis trois semaines la protestation populaire des « gilets jaunes » a révélé une véritable fracture sociale touchant, au-delà du prix des carburants, à la question du pouvoir d'achat et à la fiscalité.

Le 10 décembre le président de la République annonce des mesures concernant le SMIC et les heures supplémentaires, toutes mesures financées par des baisses de cotisations ou d'impôt sur le revenu ; aucune hausse réelle de salaire.

La jeunesse qui lutte pour se construire un avenir n'a pas été évoquée.

Il n'a rien dit sur les services publics qui se dégradent un peu plus chaque jour, rien non plus sur les problèmes chroniques des services de santé.

Par le refus de rétablir pleinement l'impôt sur la fortune et de revenir sur le CICE, le président refuse la mise en place d'une fiscalité plus juste et plus efficace.

Pour les retraités l'annonce de l'exonération de hausse de CSG pour les pensions de moins de 2000€ est bien loin de régler la question de la baisse du pouvoir d'achat que tous les retraités continueront à subir au travers de la désindexation des pensions. Sur trois ans, de 2018 à 2020, tous les retraités verront quand même leur pouvoir d'achat reculer pour les uns de 4 % et pour les autres de 6 %.

Toutes ces questions les retraités les posent depuis des mois au travers des actions menées en septembre 2017, en mars et en juin 2018.

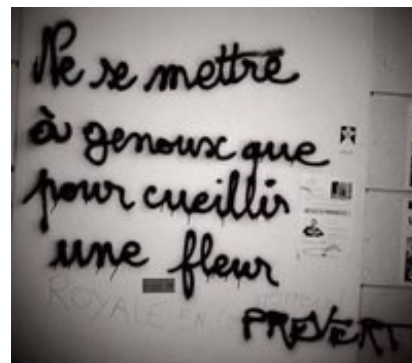
Si elles ne reposent pas sur une nouvelle répartition des richesses produites, les concertations annoncées pour les semaines qui viennent ne répondront pas aux questions

posées par la fracture sociale ni à l'indispensable transition écologique.

Pour faire face à la crise sociale la FGR-FP revendique une véritable redistribution des richesses répondant aux aspirations des salariés et des retraités.

C'est sur ces bases que la FGR-FP appelle les retraités à se mobiliser.

Paris, le 11 décembre 2018



152 lycéens-nes de Mantes-la-Jolie à genoux main sur la tête

« **Voilà une classe qui se tient sage.**

On va faire voir ça à leurs profs »,

peut-on entendre dans la fameuse vidéo tournée par un policier en réponse à la jeunesse en lutte. Ces lycéens et lycéennes portaient des revendications légitimes, à commencer par le droit à la même éducation, partout et pour tous et toutes, mais aussi le droit de s'exprimer, de contester...

Nous ne devons pas accepter l'inacceptable surtout pour notre jeunesse.

Prime de fin d'année : Macron l'a dit, chiche !

Nous aussi, écrivons à notre employeur pour demander une prime de fin d'année ! Nous avons bien écouté le président de la République dans son allocution télévisée. Il a évoqué des "solutions" pour améliorer le pouvoir d'achat souhaitant ainsi répondre à une grande partie de la population pour qui les fins de mois sont difficiles. En tant que premier employeur de France, l'Etat ne devrait-il pas donner l'exemple ?

le SNUipp-FSU invite les enseignants-es, et les AESH, à envoyer un message au ministre pour lui réclamer un « coup de pouce » de Noël et met à disposition un outil pour envoyer un mail au ministre, afin de pas être oublié...

<https://coup-de-pouce-noel.snuipp.fr/>

Administratif

Carte Scolaire

enquête effectifs en ligne en vue des ouvertures/fermetures de postes pour la rentrée 2019

La dotation de postes donnée par le ministère par académie pour la rentrée 2019 a été dévoilée mercredi 19 décembre. Pour notre académie, ce seront 49 postes que la rectrice répartira entre les cinq départements en janvier.

Au niveau départemental, les décisions d'ouvertures et de fermetures de postes seront actées en février, en CTSD puis CDEN. La FSU étant encore la première fédération syndicale représentée au CTSD de la Lozère avec 5 sièges, nous utiliserons tout ce poids pour défendre nos écoles et attendons autant de pugnacité de nos

partenaires syndicaux et autres !

Pour préparer ces instances, le SNUipp-FSU a commencé à rencontrer différents IEN.

Nous collectons dès à présent les prévisions d'effectifs des écoles, nous avons besoin d'un maximum de retours. L'enquête a été adressée par mail aux écoles par les délégués CTSD : même si vous pensez que votre école n'est pas concernée, transmettez nous vos effectifs... Plus nous aurons de prévisions d'effectifs, plus notre vision de la carte scolaire sera fine car sur les documents de travail fournis par l'administration les effectifs sont minorés.



Compte rendu CDEN de rentrée du 9 novembre 2018

Vendredi 9 novembre a eu lieu le CDEN de rentrée... quelques 3 mois après la rentrée ! Bientôt on pourra faire le bilan de la rentrée et préparer la carte scolaire au même CDEN !

Dans sa déclaration liminaire, la FSU a dénoncé le **travail de déstructuration et de casse d'une Ecole visant la réussite de tous les élèves par le ministère de l'Education Nationale**, au profit d'un nouveau système éducatif, dit « moderne » mais qui rappelle, tant par ses nouvelles structurations que par l'idéologie réactionnaire qui l'anime, une école du passé pour ne pas dire passiste. La mise en œuvre de cette politique éducative ayant pour slogan « l'école de la confiance », se traduit, à tous les niveaux, par la **mise en place de procédures de défiance** entre les différentes catégories de personnels, et l'absence de réponse positive aux besoins en postes supplémentaires. Elle génère de grandes souffrances dans le quotidien de travail d'un très grand nombre de personnels.

Ce gouvernement et ce Ministère, dans des logiques d'organisation d'une Ecole visant la simple reproduction des élites à l'opposé d'une école outil de démocratisation et d'émancipation pour tous les élèves, poursuivent leur politique de casse dans le cadre du budget 2019 alloué au Ministère de l'Education nationale. Malgré l'affichage communicationnel relayé par tous les échelons, c'est bien la suppression de 400 postes administratifs et 2650 postes d'enseignants dans le second degré (collèges et lycées) qui est annoncée... pour mieux faire réussir les élèves ? Dans le premier degré, les 2325 créations de postes, affichées comme une « priorité au primaire » n'est en réalité qu'un affichage médiatique. En effet, ces créations ne suffiront pas à assurer tous

les dédoublements prévus en Education prioritaire (besoin estimé à 4000 postes) et la scolarisation obligatoire dès 3 ans (besoin estimé lui à 1000 postes). **Pour ce gouvernement, l'emploi public est considéré comme une charge et non comme un investissement sur l'avenir.**

A l'ordre du jour de cette instance : la modification du règlement intérieur départemental des écoles où deux articles devaient permettre sa mise en conformité avec l'actualité. Le SNUipp-FSU a souhaité d'autres modifications réglementaires... Le DASEN n'a pas accepté, prétextant qu'un groupe de travail aurait lieu prochainement pour la rédaction du nouveau règlement intérieur... Regrettant ce manque d'ouverture, la FSU s'est ainsi abstenue au moment du vote.

Le DASEN a ensuite longuement dressé le bilan de la rentrée en Lozère dans les écoles, et plus particulièrement dans les collèges et lycées, publics comme privés... pour imposer le projet pour l'école de la rectrice et du ministre. En conclusion, selon lui, tout va bien ! Emporté par un discours convenu il en a oublié de présenter et faire voter les mesures d'ouverture pour les deuxièmes classes de St Martin de Lansuscle et St Privat de Vallongue, et la quatrième classe de Grandrieu !

Les représentants du SNUipp-FSU ont plaidé avec insistance pour que la classe unique de Prunières avec ses 17 élèves soit accompagnée au quotidien avec la mise à disposition d'un moyen supplémentaire provisoire à l'année et non pas au gré des moyens de remplacement disponible comme c'est le cas depuis fin septembre. Cela n'est acceptable ni pour la continuité et la qualité de l'enseignement ni pour le respect des enseignants-es et des élèves. La FSU est revenue aussi sur la situation

de l'enseignement spécialisé pour rappeler les besoins départementaux, ce dont a convenu le DASEN.

Quatre questions diverses ont été posées par la FSU.

Concernant les RH de proximité : le DASEN a affirmé que ces postes faisaient partie des moyens départementaux, que leurs missions étaient définies dans la fiche de poste, et que le travail d'équipe annoncé était un travail de 2 personnels, donc d'une équipe ! La FSU a quand même fait remarquer qu'initialement prévus comme 2 demi-postes, ils se sont transformés en postes pleins... toujours sur des moyens départementaux propres du premier degré... et que dans le même temps, l'école de Prunières ne peut pas obtenir la pérennisation du moyen d'enseignement supplémentaire demandé.

En ce qui concerne les dégradations à Bonijol, les serrures ont été changées... une enquête est en cours... et les enseignants sont écoutés et soutenus...

Les moyens de fonctionnement de l'école de Grandrieu ont également été évoqués pour répondre à l'augmentation subite des effectifs. Le SNUipp au sein de la FSU a dénoncé la réaction infondée et démesurée de l'administration reprochant vertement à la directrice d'avoir formulé une demande de mobilier aux services de la Préfecture dans l'urgence pendant les vacances d'automne... sans passer par la voie hiérarchique. Donc la question des moyens de fonctionnement, mobilier, financement des sorties, des projets relèverait maintenant des prérogatives des IEN et DASEN ? Ce dernier a pris note de nos remarques...

La quatrième question diverse concernait **l'avenir du collège de Vialas...**

Madame la Préfète a conclu ce CDEN en annonçant une situation de l'école en Lozère bonne, voire très bonne !

Infos en vrac

Elections professionnelles encore

Nombreux-ses sont les AESH, qui faute de temps et surtout du fait de la distance à parcourir, n'ont pu récupérer leur NUMEN à la DSDEN 48 pour créer leur espace électeur. Beaucoup d'entre eux et d'entre elles ont même découvert qu'ils possédaient un NUMEN et une adresse académique professionnelle (seule adresse valide et authentifiée pour communiquer avec l'administration) à l'occasion de ces élections.

Certains AESH ne figuraient pas non plus sur la liste des « votants » des services administratifs.

Ceci est inacceptable et pose la question de la reconnaissance de notre métier tel qu'il devrait être considéré par l'administration.

Néanmoins, une trentaine d'AESH et AED ont voté dans notre département: trop peu mais vu les conditions...

Jour de carence : nouvelle provocation du Sénat

Le Sénat a de nouveau voté le passage de 1 à 3 jours de carence pour les fonctionnaires... Cette nouvelle provocation (car le Sénat avait déjà voté la même mesure il y a un an) est inacceptable !

Cet amendement va devoir passer à l'Assemblée Nationale, qui l'avait supprimé la dernière fois.

Le SNUipp-FSU n'accepte ni un jour de carence, ni trois : nous continuons à nous battre pour LA SUPPRESSION du jour de carence ! Nous ne devons pas être "puni-e-s" lorsque nous sommes malades !

CARTE SCOLAIRE RENTREE 2019

Tout chaud : les chiffres du CTM du 19 décembre
Sur les 2325 postes, 2175 sont répartis, et 150 restent "en réserve".

CHER PÈRE NOËL,
APPORTE-MOI DU TEMPS...
JE TRAVAILLE BIEN ET
JE SUIS TRÈS SAGE...



Temps de travail, ça déborde toujours !

Voici le résultat de l'enquête en ligne réalisée par le SNUipp-FSU du 12 au 17 novembre dernier.

En moins d'une semaine, plus de 7 000 répondants y ont participé.

Une enquête qui confirme l'étude conduite par la DEPP en 2010 ou encore l'enquête flash menée par le SNUipp à l'automne 2012. Avec 42h42' de moyenne hebdomadaire, les résultats viennent une fois de plus démontrer que le temps de travail des enseignants et des enseignantes des écoles déborde largement le cadre des obligations réglementaires de service.

11h45 c'est le nombre d'heures moyen que les PE ont déclaré consacrer à la préparation de la classe et de l'activité scolaire. Un temps qui diminue avec l'ancienneté dans la fonction passant de 12h41 en début de carrière à 11h09 en fin de carrière.

1h49 c'est le temps hebdomadaire pour les réunions d'équipe et la continuité entre les cycles ou avec le collège selon les répondants à l'enquête. Un temps qui augmente avec l'ancienneté dans la fonction de 01h39 à 02h10 pour les plus anciens.

1h32 c'est le temps moyen estimé de travail informel avec les autres enseignants de l'école.

1h03' de temps de rencontre hebdomadaire avec les parents d'élèves. Une durée qui s'accroît de 22 minutes en moyenne au fur et à mesure de l'avancement dans la carrière.

0h48 à l'élaboration et la mise en œuvre des Projets personnels de scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap

1h de temps hebdomadaire consacré à l'aide personnalisée aux élèves (APC) ou d'activités relevant de ce temps.

0h45 temps hebdomadaire annualisé comprenant les 6h de conseil d'école et les 18h d'animation pédagogique par an.

24h temps de classe hebdomadaire avec élèves

Soit une moyenne hebdomadaire de
42h42 !

Mesures de rentrée 2019

AIX-MARSEILLE	110
AMIENS	15
BESANÇON	0
BORDEAUX	94
CAEN	0
CLERMONT-FERRAND	0
CORSE	48
CRETEIL	502
DIJON	0
GRENOBLE	31
GUADELOUPE	0
GUYANE	150
LILLE	44
LIMOGES	0
LYON	175
MARTINIQUE	0
MONTPELLIER	49
NANCY-METZ	0
NANTES	0
NICE	38
ORLÉANS-TOURS	0
PARIS	40
POITIERS	0
REIMS	0
RENNES	0
REUNION	122
ROUEN	34
STRASBOURG	56
TOULOUSE	55
VERSAILLES	462
MAYOTTE	150
TOTAL	2 175*

**Se syndiquer c'est plus qu'utile :
Soyons plus forts ensemble en 2018 / 2019**

É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							P.E.G.C. Classe excep. Hors-classe	232€ 224€		
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				S P É - I M F			H O R S C L .	C L A S S E exc
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A					
11e	210	213	214	219	222	225	216			INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. Direction 2 cl et + Spécialisés IMF 168 € 172 € 168 €	
10e	195	198	201	207	210	213	201				
9e	183	186	189	192	195	198	189				
8e	168	174	177	180	183	188	177				
7e	156	159	165	168	171	177	165	256	321	RETRAITÉS pension < 1400€ 98€ pension > 1400€ 108€ CONTRACTUELS 105 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj d'éducation 80 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 85 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 85 €)	
6e	147	150	153	156	159		153	244	306		
5e	135	138	141	144	147			230	296		
4e	129	132	135	138	144			216	291		
3e	126	129	132	135	138			204	264		
2e	PE stagiaires : 88€							189	252		
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							171	237		

INSTITUTEURS
Adjoint et dir. 1 cl. 168 €
Direction 2 cl et + 172 €
Spécialisés IMF 168 €

RETRAITÉS
pension < 1400€ 98€
pension > 1400€ 108€

CONTRACTUELS 105 €

Disponibilité,
Congé parental,
AVS, EVS,
Adjt d'éducation 80 €

Congé de formation
80 % de la cotisation
(minimum 85 €)

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation
(minimum 85 €)

**Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée**

**Adhérer en ligne
en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !**



Pour cela, c'est très simple :
aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page
« **Je me syndique en ligne** »

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!

BULLETIN D'ADHESION 2018 - 2019

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99

Mail: snu48@snuipp.fr

